



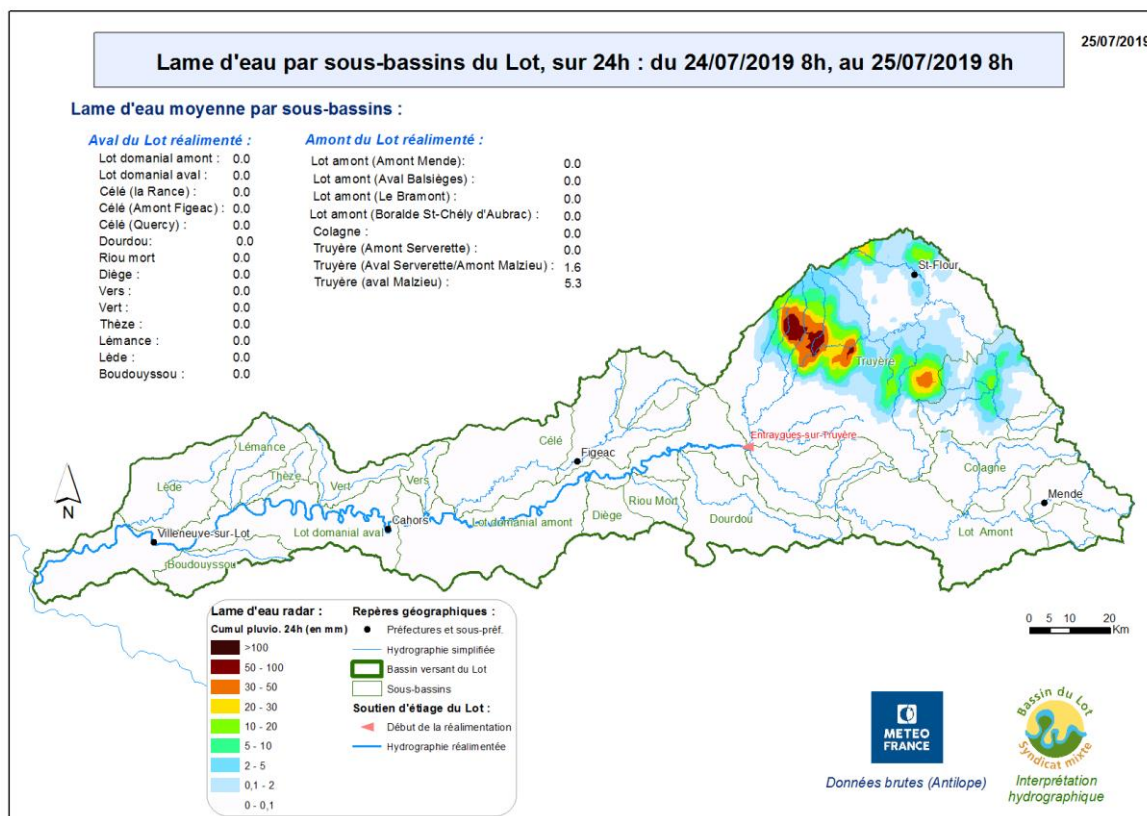
Le 25 juillet 2019

- Suivi de l'étiage 2019 du bassin du Lot - Soutien d'étiage du Lot domanial – Bulletin n°5

La campagne 2019 de soutien d'étiage du Lot domanial, a débuté le lundi 1er juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre **EDF et le Syndicat Mixte du bassin du Lot (anciennement Entente Lot)**, depuis 1989 (31^e campagne consécutive).

Vous trouverez ci-dessous les consignes* de débit minimal envoyées cette semaine à EDF par le SMLB. Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les conditions météorologiques, les débits du Lot domanial, les usages, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://lavedelariviere.valleedulot.com/>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <http://www.valleedulot.com/fr/bassin-versant-lot/etiages/etiages-du-bassin/etiage2019.php>, notamment les lames d'eau radar quotidienne sur le bassin :



Lame d'eau radar du cumul pluviométrique sur 24h : épisode pluvio-orageux du 24 au 25 juillet 2019

<http://www.valleedulot.com/fr/bassin-versant-lot/etiages/etiages-du-bassin/etiage2019.php>

D'autres données météo, mises à dispositions en temps réel et gratuitement, sur :

<http://meteo.bassinulot.fr>



Pluviométrie sur le bassin :

Cette semaine est marquée par des épisodes orageux ayant eu lieu mardi et mercredi sur la partie amont du bassin versant. Des précipitations importantes sont attendues, à partir de vendredi et durant le week-end.

Hydrologie du bassin :

Cette semaine, 8 stations du bassin du Lot ont franchi leurs débits seuils :

Station	P.	18 Jul	19 Jul	20 Jul	21 Jul	22 Jul	23 Jul	24 Jul	LÉGENDE	
LOT AMONT :										
Mende [aval]		0.58	0.57	0.56	0.58	0.55	0.52	0.5	<ul style="list-style-type: none"> débit sans difficulté pour l'étiage débit inférieur au débit d'objectif (DOE) débit inférieur au débit d'alerte (DA) débit inférieur au débit d'alerte renforcé (DAR) débit inférieur au débit de crise (DCR) 	
Le Monastier [Pin-Mories]		0.8	0.8	0.8	0.8	0.72	0.68	0.69		
LOT AVAL ENTRAYGUES - CAHORS :										
Conques		0.4	0.28	0.22	0.4	0.4	0.25	0.33		
Viviez [2]		0.1	0.1	0.09	0.11	0.11	0.1	0.13		
Orniac [Les Amis du Célé]		1.35	1.35	1.32	1.36	1.46	1.34	1.26		
LOT AVAL CAHORS :										
Labastide-du-Vert [Les Campagnes]		0.08	0.07	0.07	0.07	0.07	0.06	0.06		
Boussac		0.05	0.05	0.05	0.05	0.06	0.05	0.04		
Casseneuil		0.06	0.06	0.06	0.07	0.07	0.07	0.1		

Le 24 juillet, 8 stations ont franchi le DOE, 5 le DA, 4 le DAR et aucune le DCR.



Cartographie du franchissement des débits seuils du bassin du Lot : au 24/07/2019

<http://laviedelariviere.bassindulot.fr>



Etat des arrêtés sécheresses sur le bassin : (nouvelles mesures en gras)

A la date du 25 juillet 2019 les différents arrêtés sont pris dans les départements suivants du bassin du lot :

- Lozère :
 - aucun arrêté ne concerne ne concerne le Lot et ses affluents ;
- Cantal :
 - arrêté 2019-912 en date du 18 juillet et valide du 18 juillet au 30 septembre 2019 qui limite les prélèvements sur les bassins de la Dordogne, de l'Alagnon du Lot et de la Truyère. Le bassin du Lot est placé en niveau de « vigilance » ;
- Aveyron :
 - arrêté 12-2019-07-11-001 en date du 11 juillet et valide du 13 juillet au 31 octobre 2019 qui limite les prélèvements sur le bassin de la rivière Lot de la confluence avec la Truyère à la limite ouest du département hors Lot. Ces derniers sont placés en niveau « d'alerte renforcée » ;
- Lot :
 - arrêté E-2019-191 en date du 18 juillet et valide du 20 juillet au 31 octobre 2019 qui limite les prélèvements sur les affluents du Lot. Ces derniers sont placés en niveau « d'alerte renforcée » ;
- Lot-et-Garonne :
 - arrêté 47-2019-07-23-001 en date du 23 juillet 2019 et valide du 24 juillet au 31 octobre 2019 qui limite les prélèvements sur l'unité Lot. Ces derniers sont placés en niveau « d'alerte ».

En phase d'alerte les consignes correspondent à l'interdiction d'irriguer entre 11h00 et 19h00 sauf cas particulier (organisations collectives). En phase d'alerte renforcée, interdiction d'irriguer les samedis et dimanches et, les autres jours de la semaine, interdiction d'irriguer de 8h00 à 21h00 (et sauf cas particuliers).

Suite à l'observation de dépassements temporaires de débits seuils sur le Lot, il est rappelé au titre de l'arrêté cadre interdépartemental (E-2017-204) portant définition du plan d'actions "sécheresse" sur le bassin du lot que le fonctionnement par écluse pendant la période de soutien d'étiage du 1^{er} juillet au 31 octobre est interdit en aval d'Entraygues, sauf dérogation. Dans ce cadre les différentes DDT du bassin du Lot vont adresser un courrier de rappel à la vigilance aux différents producteurs d'hydroélectricité en aval d'Entraygues.


Variations de débits sur le Lot réalimenté :

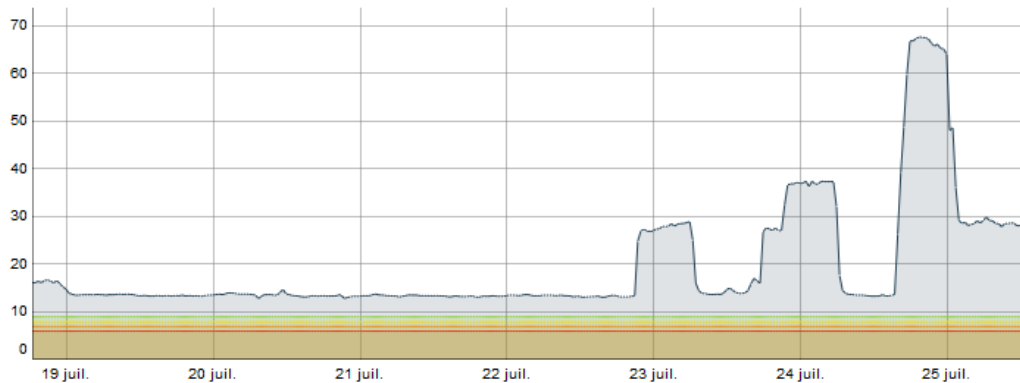
Les variations de débits issues de l'activité hydroélectrique à Entraygues se propagent le long de la rivière – Régime d'éclusées hydroélectriques amont. Le graphique ci-dessous montre les débits horaires du Lot à Entraygues/Truyère jusqu'au 22 juillet. Les éclusées hydroélectriques qui avaient arrêtées depuis le 12 juillet au matin ont repris le 23 juillet.



Entraygues-sur-Truyère [Roquepailho]

Unité de gestion : Lot domanial amont
Groupement : Lot aval Entraygues - Cahors
Département : Aveyron (12)
Gestionnaire : DREAL Occitanie
code station : 07701540

données : Qmi Qi min max VCN 3
VCN 10 Qmh Qi H
antériorité : 7j 15j 1m 2m 3m
affichage :  



Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'étiage) :

Les niveaux de remplissage des retenues seront transmis toutes les semaines (cf. tableau en annexe).

Besoins en eaux :

La campagne d'irrigation 2019 a commencé. Avec les fortes chaleurs des derniers jours et l'avancement des cultures (maïs et semences notamment), l'irrigation est à son maximum.

Nous sommes actuellement en pleine saison touristique et les besoins sont en constante augmentation.

Soutien d'étiage de la Colagne, affluent du Lot amont :

Le soutien d'étiage de la Colagne (Lozère) par la mairie de Mende s'effectue depuis le réservoir de Charpal. Le soutien a démarré le 23 juillet au débit de 270 l/s et se poursuit actuellement.

Remarques complémentaires :

La station de Faycelles (Lot) a enregistré d'importantes variations avec des dépassements de débits seuils. L'équipe hydrométrie de la DREAL Occitanie a réalisé ce 24/07/2019 une opération complète de changement de capteur et d'entretien de la station. Le dépassement de seuils se poursuit et semble indépendant d'une éventuelle dérive de la mesure.

Une intervention de l'équipe hydrométrie de la DREAL Occitanie est également prévue sur la station d'Aiguillon (Lot-et-Garonne). Sur la base d'observations de terrain et du manque de visibilité de l'effet des prélèvements (en période de pic d'irrigation) sur les débits mesurés entre les stations de Coutet et Aiguillon, la station d'Aiguillon semble surestimer les mesures.

Il est demandé la plus grande vigilance, et le respect d'une production dite « au fil de l'eau » à l'aval d'Entraygues. De plus, il est important d'anticiper le retour à la consigne de soutien d'étiage dans la gestion des débits entrants dans les plans d'eau des centrales du Lot domanial.



Consigne de soutien d'étiage :

La consigne de soutien d'étiage est fixée à **14 m³/s**.

Droits conventionnels acquis depuis le 1^{er} juillet 2019 : 2 821 000 m³ au 21 juillet avec plafonnement à 33 Mm³.

Volume déstocké depuis le 1^{er} juillet : 0 Mm³

Les modalités techniques du soutien d'étiage ont évolué depuis quelques années avec l'émission de 2 consignes par semaine pour une mise en application dès le lendemain. Ces modalités permettent de gagner en réactivité afin de s'adapter au plus près des conditions climatiques et aux besoins des usages.

Vous ne recevrez un mail d'information que si la consigne du lundi modifie celle du jeudi précédent.

Prochain bulletin : jeudi 1^{er} août 2019

Merci de tenir informé le syndicat mixte du bassin du Lot en cas de difficultés constatées sur le terrain : Contact : Virginie LE ROY, Bertrand MONTANT, etiage2019@valleedulot.com

Précisions & glossaire :

* Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m³/s depuis le 1^{er} janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1^{er} juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

** Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.

- **DOE** : Débit d'Objectif d'Etiage : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- **DCR** : Débit de CRise : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



Bulletin d'information du Syndicat Mixte du Bassin du Lot :

25/07/2019



Débits moyens journaliers (QMJ) et consignes de soutien d'étiage du Lot (m³/s) :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
	15-juil.-19	16-juil.-19	17-juil.-19	18-juil.-19	19-juil.-19	20-juil.-19	21-juil.-19	22-juil.-19	23-juil.-19	24-juil.-19	25-juil.-19	26-juil.-19	27-juil.-19
Consigne Entente Lot à Entraygues-aval (12)	Consigne			Consigne				Consigne			Consigne		
	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	14	14
QNR à Entraygues*	13.1	12.6	12.3	12.0	12.0	11.9	12.2	12.7	13.1	12.1			
Entraygues-aval (12)	14.9	15.0	14.9	14.4	13.0	13.0	12.9	13.9	20.6	32.3			
Entraygues-Roquepailhol (12)	16.2	16.5	16.9	15.0	13.5	13.5	13.4	16.1	23.4	36.7			
Faycelles (46-12)	16.5	18.9	17.1	20.5	10.8	12.5	14.5	14.9	21.5	23.9			
Cahors-Lacombe (46)	19.7	19.4	18.7	18.5	18.4	16.4	18.0	17.5	19.4	27.1			
Coutet (EDF) (47)	17.8	17.7	18.1	15.8	16.7	15.5	16.3	14.3	15.7	19.8			
Aiguillon-Ville (47)	16.8	16.6	16.8	16.4	14.9	15.5	13.8	15.3	12.9	17.4			

Source : DREAL Midi-Pyrénées / EDF

QNR à Entraygues* Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues (en l'absence de barrage et d'une réalimentation)

Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE (en mNGF)	Par rapport à la cote <i>touristique</i> (en m)
Grandval	25-juil	737.76	+11.76
Sarrans	25-juil	634.06	+4.06
Maury	25-juil	584.36	+0.86
Castelnau	25-juil	413.13	+2.63

Source : EDF



Syndicat mixte du bassin du Lot
233, rue du Président Wilson, 46000 Cahors
<http://etiage.bassindulot.fr>

Syndicat Mixte du bassin du Lot – EPTB Lot
www.valleedulot.com



Syndicat Mixte
du Bassin du Lot

22/07/2019



Syndicat Mixte
du Bassin du Lot

25/07/2019

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2019

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° **8**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m³/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

MARDI 13 JUILLET 2019, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **VENDREDI 26 JUILLET** 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

etiage2019@valleedulot.com
Virginie LE ROY / 06.08.05.05.76
Bertrand MONTANT / 06.79.59.39.25

Consigne transmise à E.D.F. :

- > CPO Lyon
- > G. E. H. Lot-Truyère
- > Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- > AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- > DREAL OCCITANIE
- > DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- > MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- > CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- > CH. AGRICULTURE et UASA 46
- > CH. AGRICULTURE 47
- > S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- > FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- > BATELLERIE
- > PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- > EPTB GARONNE

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2019

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° **9**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **14** m³/s

(**QUATORZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

VENDREDI 26 JUILLET 2019, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **MARDI 30 JUILLET** 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

etiage2019@valleedulot.com
Virginie LE ROY / 06.08.05.05.76
Bertrand MONTANT / 06.79.59.39.25

Consigne transmise à E.D.F. :

- > CPO Lyon
- > G. E. H. Lot-Truyère
- > Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- > AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- > DREAL OCCITANIE
- > DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- > MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- > CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- > CH. AGRICULTURE et UASA 46
- > CH. AGRICULTURE 47
- > S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- > FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- > BATELLERIE
- > PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- > EPTB GARONNE